

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Aide visant à favoriser l'attractivité des principaux salons et foires français dans le contexte de la crise de la Covid-19

Paris, le 17 mars 2022

N°2189

**Bruno Le Maire**, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, et **Jean-Baptiste Lemoyne**, ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du Tourisme, des Français de l'étranger et de la Francophonie et auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargé des Petites et Moyennes Entreprises, **annoncent la mise en place de l'aide de 96 millions d'euros annoncée par le Premier ministre lors de la présentation du plan de reconquête du tourisme, avec la publication du décret n° 2022-370 du 16 mars 2022 instituant une aide visant à favoriser l'attractivité des principaux salons et foires français dans le contexte de la crise de la covid-19. Ce dispositif vise à accompagner la reprise des principaux salons et foires français à travers un soutien aux PME exposants après la crise de la Covid-19, et à sensibiliser ces entreprises à l'intérêt des foires et salons pour développer leurs activités**

Cette aide, qui s'étendra de **mars 2022 à juin 2023**, permettra aux **PME souhaitant exposer à l'un des 74 évènements listés** par le dispositif **d'être subventionnées à hauteur de 50% de leurs dépenses de location de surfaces d'exposition et de frais d'inscription.**

**Chacun des 74 évènements** se verra allouer la somme de **1,3 millions d'euros HT** sur l'enveloppe totale, au sein de laquelle, pour chaque évènement, **la subvention par exposant sera plafonnée à hauteur de 12 500€ HT.**

Les demandes d'aide pourront être déposées auprès des Chambres de commerce et d'industrie (CCI) via une **plateforme nationale dédiée, qui sera prochainement mise en ligne.**

**2 conditions nécessaires** pour les PME exposantes intéressées :

- **Ne pas avoir participé à la dernière édition de l'évènement ;**
- **Avoir créé leur dossier sur la plateforme CCI avant la consommation totale de l'enveloppe allouée à chaque évènement et, au plus tard, le 31 décembre 2022.**

Bruno Le Maire a déclaré : « *La France occupe une place centrale pour l'évènementiel professionnel, avec des salons et foires de tout premier plan. Le dispositif que nous*

*mettons en place est une réponse concrète pour aider ce secteur durement touché par la crise sanitaire à conserver son rang à l'international ».*

Jean-Baptiste Lemoyne a déclaré : *« Le Tourisme d'affaires participe grandement à l'activité de nos villes et à l'attractivité de nos entreprises. Cette aide permettra d'insuffler une nouvelle dynamique après deux ans de crise sanitaire en ciblant nos PME qui ont le plus besoin de visibilité pour identifier des clients et poursuivre leur développement ».*

Alain Di Crescenzo, président de CCI France, a déclaré : *« Les CCI sont mobilisées aux côtés du Gouvernement pour soutenir et relancer les professionnels de l'événementiel. Cette aide répond à une attente forte d'un secteur à la recherche d'un nouveau souffle pour retrouver son attractivité auprès d'une clientèle nationale et internationale ».*

Lien vers la plateforme CCI et les événements inclus dans le dispositif : [ICI](#)

Lien vers le décret relatif à l'aide : [ICI](#)

### **Contacts presse**

Cabinet de Bruno Le Maire

01 53 18 41 13

[presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr)

Cabinet de Jean-Baptiste Lemoyne

01 53 18 46 41

[presse.pme@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.pme@cabinets.finances.gouv.fr)

CCI France

Françoise Fraysse – Chargée des relations presse

06 79 94 59 90

[f.fraysse@ccifrance.fr](mailto:f.fraysse@ccifrance.fr)